

**Guingamp Paimpol Armor Argoat
Agglomération**

Rapport
sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés
2017

Hors territoire du SMICTOM du Ménez Bré (9 400 habitants)

Table des matières

Partie 1.....	3
Les indicateurs techniques	3
Chapitre 1. Le territoire	3
1.1 Territoire.....	3
1.2 Compétences.....	4
1.3 Organisation	4
1.4 Déchets pris en charge par le service	6
1.5 Équipements.....	7
Chapitre 2. La prévention des déchets.....	9
2.1. Valorisation des déchets collectés	9
2.2 Description des actions de prévention des déchets.....	9
Chapitre 3. La collecte des déchets	9
3.1 Organisation de la collecte	9
Chapitre 4. Collecte des déchets : bilan	12
4.1 Les ordures ménagères résiduelles	12
4.2 Les emballages ménagers.....	12
4.3 Autres déchets collectés.....	13
4.4 Répartition des déchets collectés.....	14
4.5 Ratios par habitant	14
Chapitre 5. Le traitement des déchets : bilan	15
5.1 Les ordures ménagères	15
5.2 Le mono-flux.....	15
5.3 Le verre.....	15
5.4 Déchets collectés en déchèterie.....	16
Partie 2.....	17
Les indicateurs économiques et financiers	17
Chapitre 6. Budget, coût du service et financement.....	17
6.1 Montant annuel des principales prestations.....	17
6.2 Bilan financier	18
6.3 Tarifs REOM 2017	20
6.4 Comparaison des coûts	22
Annexes	23

1.2 Compétences

Le service « prévention, collecte et valorisation des déchets » a pour compétence d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés sur l'ensemble de son territoire.

1.3 Organisation

1.3.1 Les élus et le fonctionnement



Une gouvernance

130 élus communautaires
dont

86 élus titulaires

44 élus suppléants

> 1 Président

> 15 Vice-Présidents

> 9 Conseillers Délégués

GP3A

1.3.2 Le groupe de Travail Déchets et la Commission environnement

5 COMMISSIONS / 14 Groupes de travail

AMÉNAGEMENT	Gestion des espaces, Planification
	Aménagement, Habitat, Logement, Politique de la ville
	Transports, Mobilités, Accessibilité, Plan et usages numériques
DÉVELOPPEMENT	Economie, Tourisme, Maritimité
	Développement touristique, Animation des espaces ruraux, Patrimoine
	Agriculture, Agroalimentaire
SERVICES À LA POPULATION	Enfance, Familles, Jeunesse, petite enfance, Prévention, Gens du voyage
	Solidarités sociale et territoriale (personnes âgées, handicapées, accès au service public, santé...)
	Sports, Cultures, Vie associative, Education populaire, Identité bretonne
ENVIRONNEMENT	Eau, Assainissement
	Déchets, Ecocitoyenneté, Valorisation des espaces naturels, Energie
	Voirie et Travaux sur les réseaux divers (hors Eau et assainissement)
RESSOURCES	Personnel, Ingénierie, Patrimoine immobilier et mobilier communautaire
	Finances, Budgets, Contractualisations, Mutualisations, Evaluation

La Présidente : **Brigitte LE SAULNIER**

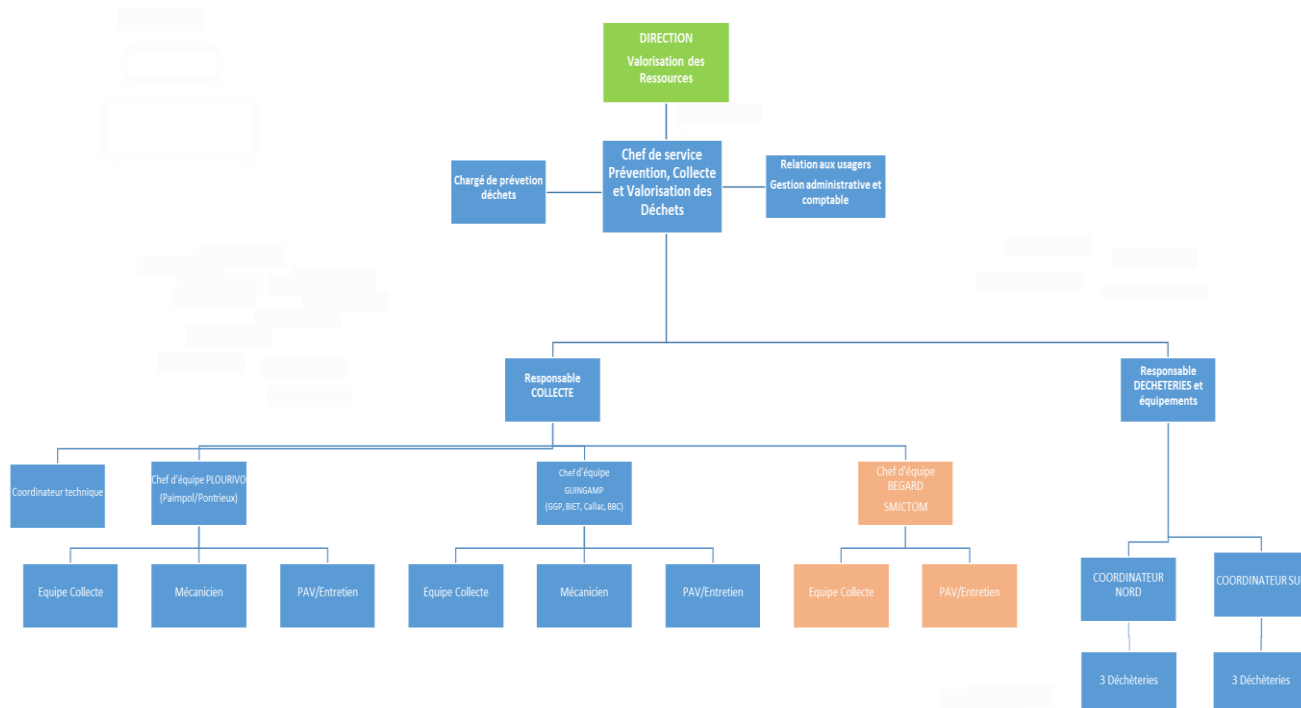
Groupe de travail Déchets, écocitoyenneté, Energie composé de 19 élus.

Commission environnement composée de 64 élus.

1.3.3 Le personnel

Le personnel est constitué d'une équipe de **57 agents titulaires**,
13 agents contractuels et des saisonniers/remplaçants.

+ de 70
AGENTS



1.4 Déchets pris en charge par le service

Outre les **Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** et la **collecte sélective (emballages recyclables)**, voici les principaux déchets pris en charge par le service :



1.5 Équipements

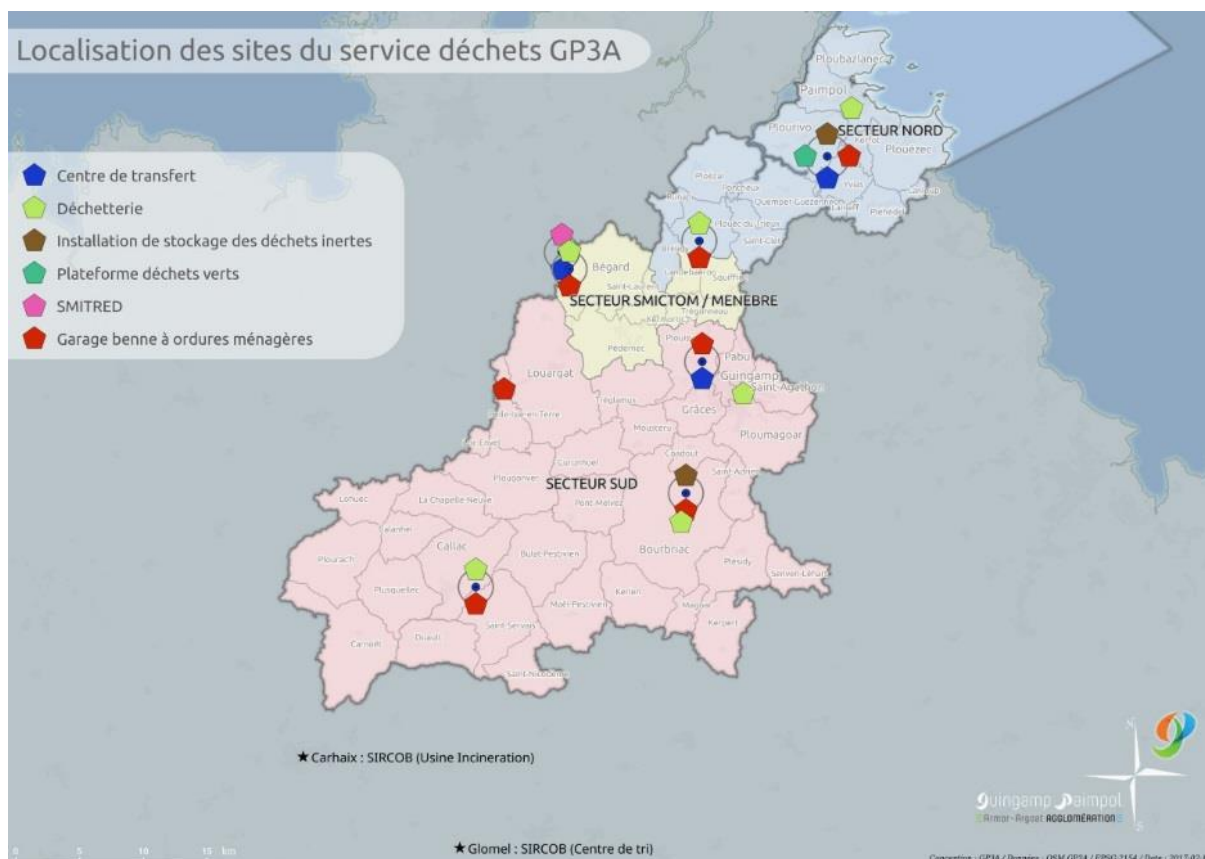
Afin d'exercer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, l'agglomération dispose de plusieurs sites :

Ces sites regroupent :

- Le siège et les bureaux au pôle de Bourbriac
- 5 déchèteries :
 - Paimpol - La lande Blanche
 - Plouec-du Trieux – ZA le Quinquiziu
 - Saint Agathon – rue de l'Argoat
 - Bourbriac – route de Kérien
 - Callac – ZA de Kerguiniou
- 2 installations de stockage des déchets inertes : Plourivo et Bourbriac
- 2 anciennes décharges : Merzer et Saint Servais
- 1 ancien CET 2 (Centre d'Enfouissement Technique) à Plourivo
- Des garages pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) : Plourivo, Plouec-du-trieux, Plouisy, Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac et Callac

Le service dispose de :

- 15 Bennes à Ordures Ménagères (BOM),
- 2 camions grues,
- chargeurs, télescopiques
- VL.



Chapitre 2. La prévention des déchets.

2.1. Valorisation des déchets collectés

Parmi les principaux flux de déchets collectés (hors gravats) :

Les **ordures ménagères résiduelles et les encombrants** font l'objet d'une **valorisation énergétique**.

Les **emballages recyclables** (Mono-Flux, cartons, verre), ainsi que le carton, ferrailles, textile, etc., font l'objet d'une **valorisation matière**.

Les **déchets verts et biodéchets** font l'objet d'une **valorisation organique**.

2.2 Description des actions de prévention des déchets

Sur le territoire, il n'y avait pas de politique de prévention des déchets structurée. Cependant des actions ont été menées, par les services et par le monde associatif et économique. Il est difficile de faire un inventaire exhaustif des actions.

Les déchèteries disposent de locaux recyclerie afin de réutiliser les objets en bon état (partenariat avec des associations).

Chapitre 3. La collecte des déchets

3.1 Organisation de la collecte

3.1.1 Collecte en porte-à-porte et point de regroupement

Les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers sont collectés en porte-à-porte et/ou en point de regroupement sur le territoire. Les usagers disposent de bacs individuels ou collectifs. Le bac jaune est mis à disposition gratuitement auprès du foyer par Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération qui en reste propriétaire. Le bac gris est à la charge du foyer (vendu à prix coûtant selon le volume).

Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi (samedi pour les gros producteurs du secteur de Paimpol) entre 6h et 16h30 – heures variables selon les secteurs.

	TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE	
	OMr	Mono-flux
Population desservie	Paimpol Guingamp Plouec-du-trieux	
Couleur du bac	gris	Jaune

	TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS EN POINT DE REGROUPEMENT	
	OMr	Mono-flux
Population desservie	Bourbriac Belle-Isle-En-Terre Callac	
Couleur du bac	gris	Jaune

Les bourgs les plus importants sont collectés en Porte à Porte

La collecte s'effectue en C0,5, soit une collecte des OMr (ou Mono-Flux) toutes les 2 semaines

	FRÉQUENCE DE COLLECTE	
	OMr	Mono-flux
Particuliers	1 fois / 2 semaines	1 fois / 2 semaines
Gros producteurs	1 à 3 fois / semaine	1 fois / 2 semaines

3.1.2 Collecte en apport volontaire

Le Verre

La collecte s'effectue par **apport volontaire pour le verre auprès des 215 bornes** réparties sur les 57 communes du territoire. Elles ne sont pas levées à une fréquence régulière mais en fonction de leur taux de remplissage qui fait l'objet d'un suivi régulier. Une borne est levée, en moyenne, entre une fois par semaine et une fois tous les mois.

215
BORNES
A VERRE

OMR et Collecte sélective

Le secteur de Paimpol est également équipé de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et la collecte sélective. En cours d'implantation sur Guingamp

Le territoire est doté de bornes pour la collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie. **Retritex** (Emmaüs) est chargé de la collecte de ces bornes.

3.1.3 Collecte en déchèteries

Déchets acceptés.

Les déchèteries accueillent l'ensemble des usagers afin de leur permettre de se débarrasser des déchets suivants :

Carton	Ferraille	Verre	Bois	Textile
Déchets verts	Gravats inertes	Encombrants	Mono-flux	Plâtre
DDS	Piles, ampoules	Batteries	DASTRI	D3E
Films plastiques	Polystyrène	Cartouches d'encre	Bouteilles de gaz	Huile minérale
Huile végétale				

La déchèterie compte **entre 1 et 3 agents d'accueil** selon les sites.

Ouverture.

Les déchèteries sont ouvertes **entre 4 et 6 jours/semaine** et fermées les jours fériés.

3.1.4 Collectes spécifiques

Le service assure une **collecte spécifique pour les « gros producteurs »**. Ce sont les structures (collectivités, entreprises) où la collecte des déchets est nécessaire au moins une fois par semaine (C1).

Une **collecte du carton** pour les entreprises du secteur Paimpolais est réalisée 1 fois par semaine.

Chapitre 4. Collecte des déchets : bilan

4.1 Les ordures ménagères résiduelles

En 2017, **14 818 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées** sur le territoire de l'agglomération.

	2017	2016
OMr (T)	14 818	15 019
Variation (%) / 2016	- 1.36 %	
kg/hab	226	229

La tendance à la baisse amorcée depuis de nombreuses années et stabilisé depuis 2013. Cette diminution s'expliquait par la mise en place du tri des emballages ménagers et de nouvelles filières de tri en déchèterie.

4.2 Les emballages ménagers

Les emballages ménagers comprennent les briques alimentaires, emballages en plastique, en aluminium, en acier, films plastiques ainsi que les cartonnettes et papiers. **Depuis juin 2017, de nouvelles consignes de tri incluent les petits emballages en aluminium** (capsule de café, papier aluminium...).

4 795
TONNES
D'EMBALLAGES

En 2017, 4 795 tonnes d'emballages ménagers ont été collectés, soit une diminution de 6 % par rapport à 2016.

	2017	2016
Emballages (T)	4 795	5 057
Variation (%) / 2016	- 6 %	
kg/hab	73	77

Les tonnages observés en collecte des emballages baissent légèrement depuis 2015. Les nouvelles consignes de tri en juin 2017 sur les petits emballages en aluminium n'ont pas encore d'effet visible sur les volumes collectés.

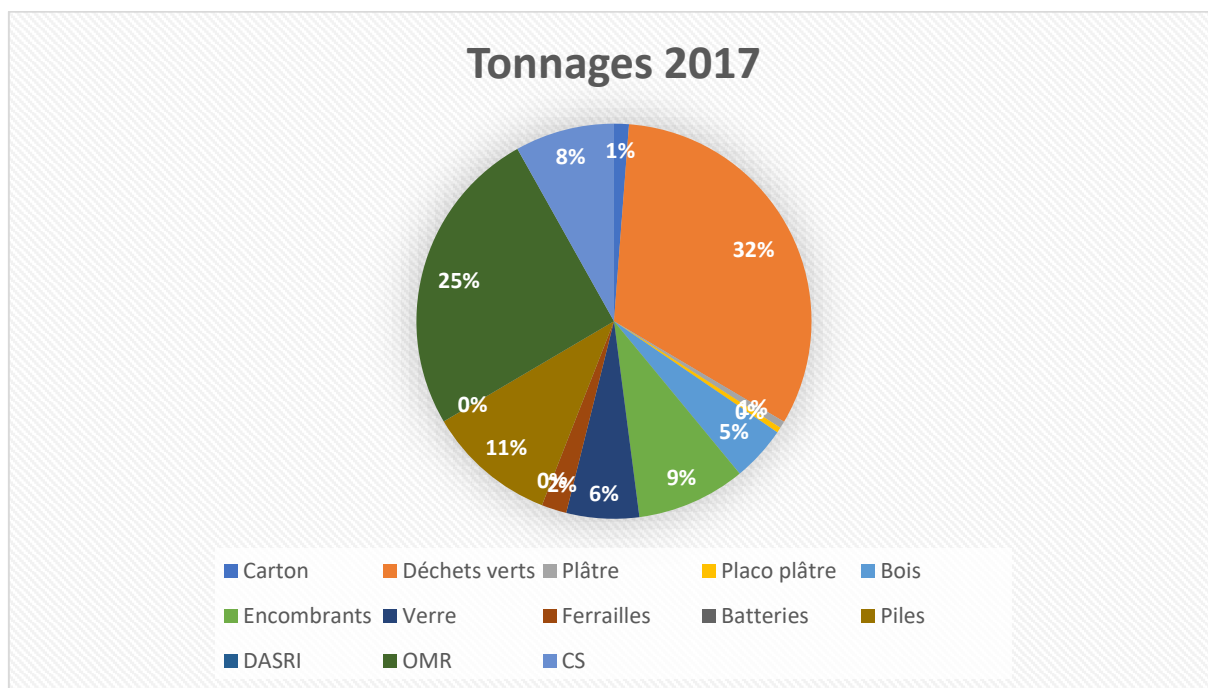
4.3 Autres déchets collectés

Parmi les autres flux, on remarque que les apports de bois ont fortement augmenté depuis plusieurs années.

	2017 <i>en Tonnes</i>	<i>2016</i> <i>en Tonnes</i>	Variation <i>en %/2016</i>
Carton	711		
Déchets verts	18 880	<i>18 199</i>	<i>+ 3.74</i>
Plâtre	330		
Placo plâtre	262		
Bois	2 640	<i>2 344</i>	<i>+ 12.63</i>
Encombrants	5 218	<i>5 069</i>	<i>+ 2.94</i>
Verre	3 753	<i>3 813</i>	<i>-1.57</i>
Ferrailles	1 198	<i>1 174</i>	<i>+ 2.04</i>
Batteries	26.38	<i>27</i>	<i>-2.3</i>
Verre	3 758	<i>3 762</i>	<i>-0.11</i>
Piles	6 199	<i>7 067</i>	<i>-12.28</i>
DASRI	1.87		

4.4 Répartition des déchets collectés

Le volume de déchets verts collectés reste supérieur à celui des ordures ménagères résiduelles. La majorité des déchets collectés sur le territoire proviennent des déchèteries.



4.5 Ratios par habitant

	France*	Bretagne**	GP3A
OMr	262	190	226
Emballages	47	50	73
Verre	29	42	57

* pop INSEE – données 2015 ** pop DGF – données 2016

Chapitre 5. Le traitement des déchets : bilan

Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération adhère au **Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor** pour le traitement de certains types de déchets.

5.1 Les ordures ménagères

Les BOM vident les ordures ménagères à des centres de transfert ou directement sur le site de *Valorys* (SMITRED Ouest Armor) à Pluzunet où elles sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED). La chaleur permet de produire de l'électricité et sert à alimenter le réseau de chauffage des serres horticoles avoisinantes. L'acier et l'aluminium sont récupérés des mâchefers.

5.2 Le mono-flux

Une fois collectés, les emballages ménagers (mono-flux) sont vidés sur le site de *Valorys* où ils feront l'objet d'un tri automatique et manuel permettant de séparer les différents matériaux (PET, PEHD, alu, acier...). **Le taux de refus moyen en 2017 pour le territoire est de 13.6 %.**

13.6%
DE REFUS EN
MOYENNE EN
2017

Les emballages du secteur de Callac sont collectés en point d'apport Volontaire sans extension des consignes de tri et sont envoyé au centre de tri de Glomel. Le taux de refus moyen est de 8 %.

Une fois les emballages triés et les différents matériaux séparés, ceux-ci sont repris et recyclés par différentes entreprises :

Plastiques	
Briques alimentaires	
Papier	
Acier – Alu - Cartonnette	

5.3 Le verre

Le verre collecté par le service ou le SMITRED transite par des plates-formes de regroupement gérées par le SMITRED et est recyclé en nouvelles bouteilles en verre par la société Verallia (Cognac, Nouvelle-Aquitaine).

5.4 Déchets collectés en déchèterie

Le transport des bennes est assuré par le SMITRED hors bennes gravats (ROMI ou GUYOT), Ferraille (ROMI ou GUYOT) et Déchets Diffus Specifiques (Chimirec, Triadis ou Séché)

Les déchets verts

Ils sont broyés directement par le SMITRED sur les plateformes dédiées des déchèteries. Une partie est envoyée directement chez des agriculteurs à proximité des sites de broyage en amendement dans leurs champs. L'autre partie est envoyée sur les sites de compostage du SMITRED (Plourivo, Pleumeur Bodou)

Partie 2.

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6. Budget, coût du service et financement

6.1 Montant annuel des principales prestations

ANNÉE 2017	Nature prestation	Montant annuel
Chap 11	Charges caract. générale	4 548 320 €
Dont art 611	Traitement des déchets Smitred et prestataires	3 856 000 €
Chap 12	Charges de personnel	2 589 673 €

*Le système de tarification comprend 2 parts :

- l'une **fixe**, répartie entre les adhérents au SMITRED en fonction de plusieurs critères distincts du tonnage : population, emplois, potentiel fiscal agrégé soit **1 531 662 €**.

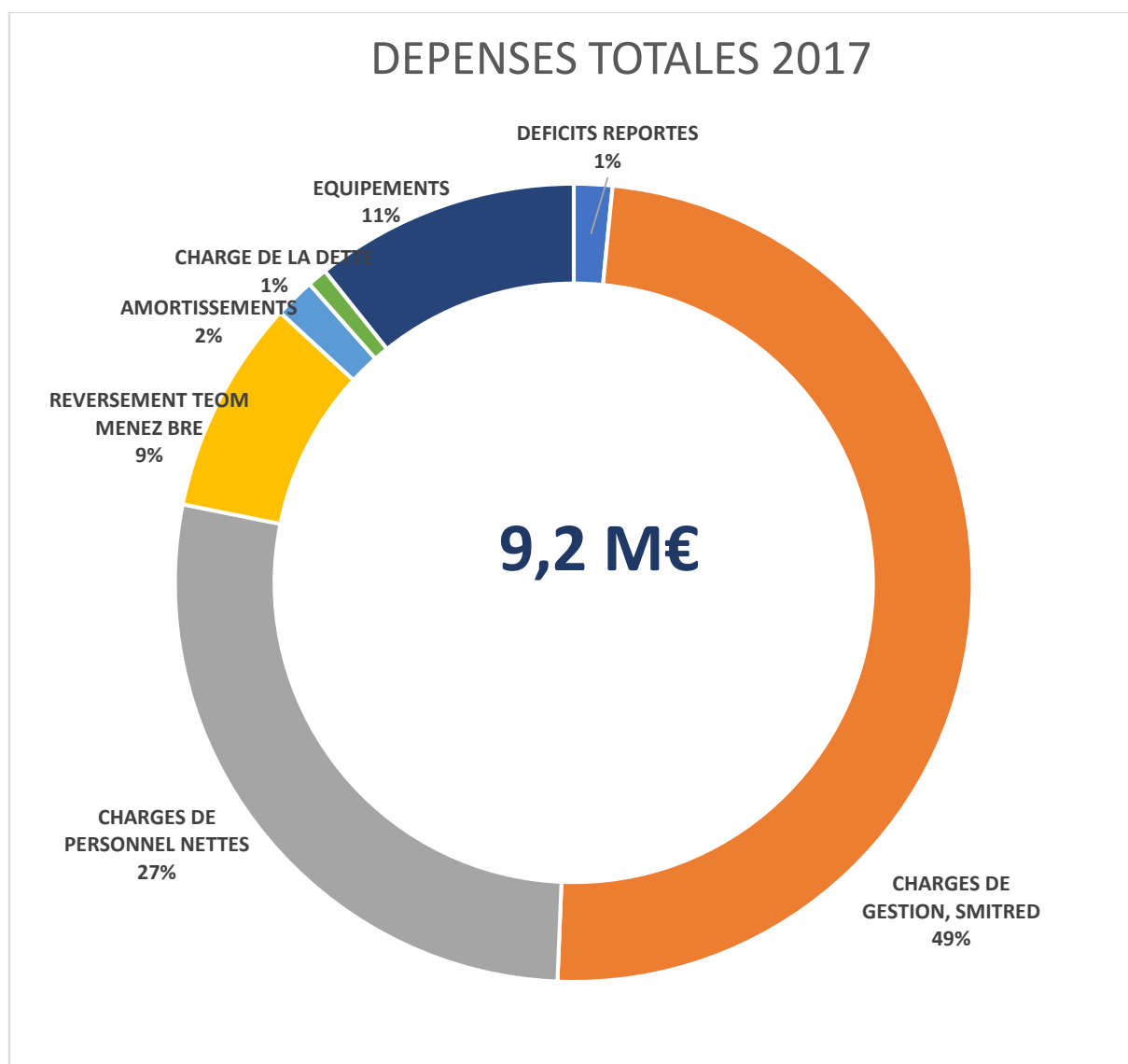
- l'autre **variable**, établie en fonction du tonnage :

TYPES DE DÉCHETS	TARIF 2017
ORDURES MÉNAGÈRES	50,89€ HT/t
DÉCHETS VERTS	16€ HT/t
PLÂTRE	75€ HT/t
BOIS	43€ HT/t
ENCOMBRANTS	58,20€ HT/t
CARTONS	12€ HT/t
VERRE	6€ HT/t
MONO-FLUX	Taux de refus tarifs
	< 10% 8€ HT/t
	10 et 15% 13€ HT/t
	15 et 20% 20€ HT/t
	20 et 25 33€ HT/t
	>25% 45€ HT/t

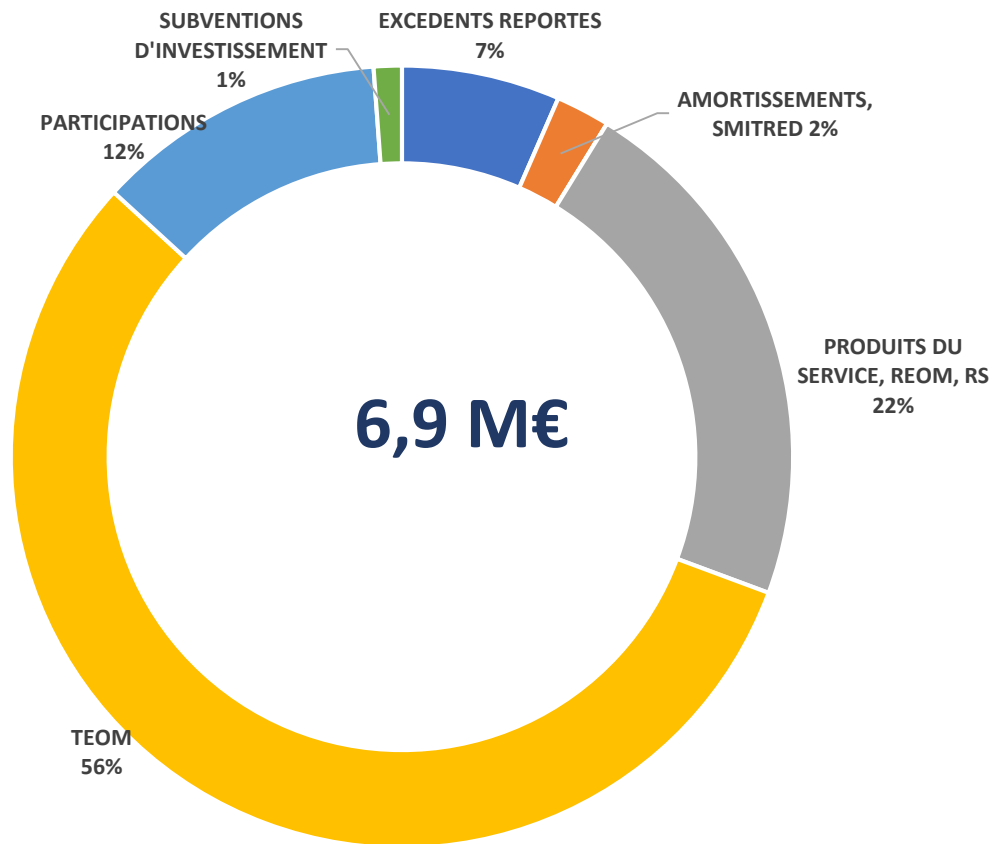
Pour la collecte, le tarif de la part variable dépend du taux de refus constaté lors des caractérisations. Ainsi, un taux de refus faible (<10%) signifie que les usagers ont réalisé peu d'erreur de tri, le coût de traitement pour la collectivité sera alors moins important.

6.2 Bilan financier

6.2.1 Fonctionnement

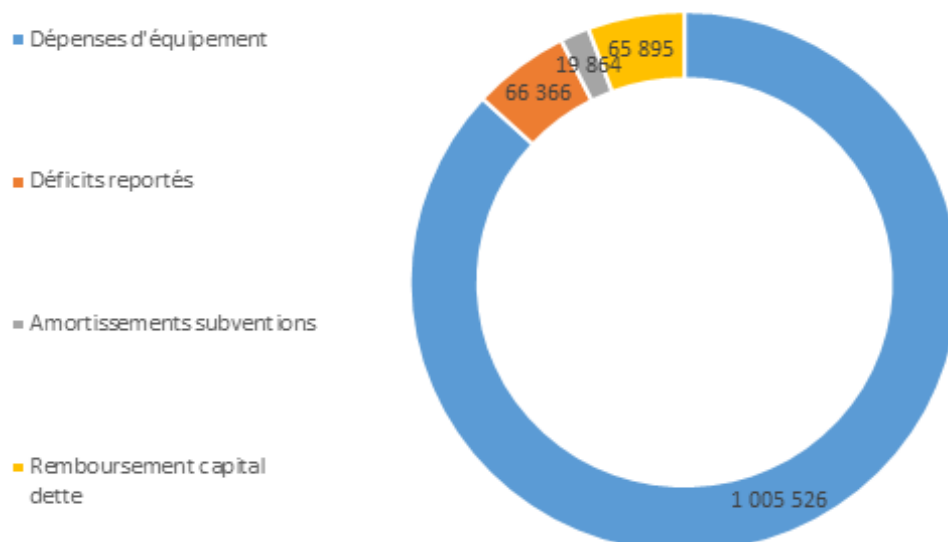


RECETTES TOTALES 2017



6.2.2 Investissement

Dépenses d'investissement Déchets CA 2017 tous budgets



6.3 Tarifs REOM 2017

Tarifs de la REOM 2017 - BOURBRIAC

REOM Catégorie	Tarifs 2017
1 personne	90.50 €
2 personnes	146.50 €
3 personnes et +	170 €
Résidence Secondaire R.S	119 €
Communes (3 780 hab)	3.30 €
Commune BOURBRIAC (2 340 hab)	6.80 €
Collèges (nbre bac)	387 €
Ecoles privées	46 €
Foyer logement (76 lits)	42.50 €
Commerçant/Artisans – catégorie 1	46 €
Commerçant/Artisans – catégorie 2	90.50 €
Commerçant/Artisans – catégorie 3	182 €
Commerçant/Artisans – catégorie 4	269.50 €

Proposition des tarifs divers 2017

- Site de Classe 3 (dépôt de gravats inertes)

Entreprises & particuliers :

Entreprises	6 €/m3
Particuliers	4 €/m3

Anciennement Guingamp Communauté : 4.90 €/m3

- Vente de compost issu de la déchèterie aux particuliers

Compost mis à la disposition par le SMITRED et vendu par la CDC qui conserve les recettes pour ses frais de gestion : tarif unique de revente pour l'ensemble des collectivités du SMITRED : 10 € / m3

Tarifs de la REOM 2017 - CALLAC

REOM Catégorie	Tarifs 2017
1 personne	134 €
1 personne tous les 15 j	104 €
2 personnes	168 €
2 personnes tous les 15 j	138 €
3 personnes	217 €
3 personnes tous les 15 j	187 €
Résidences secondaires	113 €
Gites et Meublés	113 €
Chambres d'hôtes	52 €
Gros producteur	
Foyer Logement	2 304 €
MAS	834 €
Collège Gwer Halou	834 €
Casino	2 143 €
Intermarché	2 652 €

La commission propose que les artisans, entreprises administrations sont redevables en fonction d'un coefficient allant de 0.5 à 4 applicable à partir de l'indice de 65 €, commun à toutes les catégories :

Professionnels et administrations	65 €
-----------------------------------	------

6.4 Comparaison des coûts

L'ADEME a développé un outil nommé Compta-Coûts, basé sur une méthode normalisée de calcul des coûts et recettes du service de collecte et de traitement des déchets. Son objectif est d'observer/expliciter les évolutions au sein d'une collectivité dans le temps, et de comparer les résultats de la collectivité avec toutes celles ayant complété la matrice *ComptaCoût*® et l'ayant fait valider (résultats disponibles sur www.sinoe.org).

Cette matrice sera mise en place durant l'année 2019.

Annexes

LEXIQUE

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. »

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Collecte en porte-à-porte

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

Réutilisation

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »